

autorités, l'examen méthodique et l'évaluation des opérations de l'administration centrale et des missions à l'étranger. Son but est de permettre aux gestionnaires de tous les échelons de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités en leur fournissant des analyses, évaluations, observations et recommandations objectives. Relève du service de l'inspecteur général un agent de chacun des principaux ministères (outre celui des Affaires extérieures) ayant des représentants à l'étranger: Industrie et Commerce — Main-d'œuvre et Immigration. Ces deux agents sont des employés à temps plein du Service, alors que les représentants d'autres ministères et organismes, comme l'Agence canadienne de développement international, n'en font partie qu'à l'occasion de certaines visites d'inspection.

Le *conseiller en bilinguisme* coordonne la mise en application de la politique du Ministère touchant le bilinguisme. Il est également responsable de la qualité des textes préparés par le Ministère dans les deux langues officielles et dirige une équipe de rédacteurs-recherchistes (cinq à Ottawa, un à Bruxelles). Il joue le rôle d'intermédiaire entre le Ministère et le Bureau du commissaire aux langues officielles, de même qu'avec d'autres organismes s'intéressant au bilinguisme.

Bureaux géographiques

Chacun des quatre bureaux géographiques coordonne l'élaboration de la politique canadienne concernant les pays de la région dont il est responsable — ainsi que la mise en œuvre de cette politique — et supervise les activités des missions diplomatiques et consulaires qui y sont installées¹. (La principale responsabilité de ces dernières est de veiller à la qualité des relations établies entre le Canada et le pays auprès duquel elles sont accréditées.) Les bureaux constituent les principaux points de contact des missions diplomatiques des autres pays accrédités au Canada sur les questions bilatérales. Ils conseillent des organismes canadiens, tant gouvernementaux que privés, au sujet de leurs politiques envers les pays et les organisations multilatérales avec lesquels ils entretiennent des relations dans des domaines spécialisés.

En collaboration avec d'autres organismes du gouvernement, les bureaux géographiques prennent les dispositions qui s'imposent lors des visites officielles, au Canada ou à l'étranger. (Il s'agit souvent

¹Voir annexe.